

RÈGLEMENT DU CONCOURS
« Amène ta couleur ! »
DU 17 DECEMBRE 2015 AU 22 JANVIER 2016

1. PRESENTATION

La Société ANKAMA ANIMATIONS sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après « l'Organisateur ») immatriculée au RCS de Lille métropole sous le numéro 494 163 744, organise en partenariat avec POSCA du 17 décembre 2015 au 22 janvier 2016 – 23h59 (heure de Paris - France) un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Amène ta couleur ! » (ci-après « le Concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au Concours implique et emporte l'acceptation sans aucune réserve du Participant du présent règlement, et du principe du Concours, ainsi que des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, des conditions et règles susvisées sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

3. CAPACITE ET ENTENDUE TERRITORIALE

Le Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine uniquement, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (« le Participant »).

L'Organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux (« le(s) Représentant(s) Légal(aux) »).

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, aux Participants tout justificatif et de procéder à toutes vérifications à cet effet, ainsi que de disqualifier tout Participant qui ne remettrait pas le justificatif demandé immédiatement, ou éventuellement dans le délai qui lui serait imparti.

Les Participants devront impérativement compléter le formulaire d'autorisation figurant sur la page dédiée <http://www.dofus-le-film.com/fr/amenetacouleur> figurant en annexe du présent règlement et le joindre dûment signé par eux (et par leur Représentant Légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) lors de l'envoi de leur Contribution en respectant les modalités et termes ci-dessous.

4. PRINCIPE DU CONCOURS

A l'occasion de la sortie du film « DOFUS Livre I : Julith » le 03 février 2016 en salles en France (« le Film »), l'Organisateur vous invite à créer une affiche alternative du Film.

Un jury ainsi que le public désigneront les 6 meilleures affiches. Faites preuve de créativité, d'originalité, d'humour et tentez de gagner l'un des lots mis en jeu.

5. MODALITES DE PARTICIPATION

Le Concours se déroule en 3 étapes :

1 / PARTICIPATION

Pour participer au Concours, il convient de :

- se rendre sur la page dédiée au Concours : <http://www.dofus-le-film.com/fr/amenetacouleur>;
- définir la catégorie dans laquelle le Participant souhaite participer (3 catégories : « moins de 15 ans » – « Artistes confirmés » et « Artistes du dimanche »). Le choix devra être mentionné sur le formulaire d'autorisation ;
- récupérer les éléments graphiques mis à disposition par l'Organisateur sur la page web pour créer son affiche. La technique est libre, il suffit de reprendre les éléments imposés et de respecter les critères décrits ci-dessous ;
- envoyer la Contribution accompagnée du formulaire d'autorisation dûment complété et signé par l'un des modes d'envoi précisés sur la page web du Concours (à savoir par courrier ou par email).

Pour participer au Concours, il faut réaliser une affiche respectant les critères ci-dessous :

- Thème imposé : le Film
- Utiliser les éléments mis à disposition par l'Organisateur
- Si envoi postal : format A4 ou 21×29,7 cm
- Si envoi par email : Jpeg ou PNG, format A4 ou 21×29,7 cm, ne pas dépasser 2Go.

ci-après « la Contribution ».

Il convient pour chaque Participant de télécharger le formulaire d'autorisation accessible à <http://www.dofus-le-film.com/fr/amenetacouleur>, de l'imprimer, le compléter et le signer.

Le Participant devra alors envoyer sa Contribution accompagnée du formulaire d'autorisation dûment complété et signé soit par courrier à ANKAMA ANIMATIONS – Concours « Amène ta couleur ! » - 75 bd d'Armentières BP60403 59057 Roubaix Cedex 1, soit par email à amenetacouleur@ankama.com.

Aucun autre mode de participation ne sera accepté mis à part ceux visés dans le présent règlement.

Le Participant doit faire parvenir la Contribution ainsi que le formulaire entre le **17 décembre 2015 et le 22 janvier 2016 à 23h59** (heure de Paris). Toute participation postérieure à ces date et heure ne sera pas prise en compte (cachet de La poste faisant foi en cas d'envoi par courrier).

2/ SELECTION DU JURY

Entre les 26 janvier et 05 février 2016, le Jury sélectionnera alors 20 (vingt) Contributions par catégorie, soit un total de 60 (soixante) Contributions, conformément aux critères listés à l'article 6.2 ci-dessous. Les 60 (soixante) Contributions ainsi sélectionnées seront mises en ligne sur le site Internet du Film pour les soumettre au vote du public.

Durant cette période, le Jury désignera également 1 (une) Contribution « coup de cœur » par catégorie, soit un total de 3 Contributions « coup de cœur », sur la base des mêmes critères que ceux susvisés.

3/ VOTE DU PUBLIC

Entre les 26 janvier et 05 février 2016 (« la Période de vote ») le public aura la possibilité de voter pour leur Contribution préférée parmi les 20 (vingt) Contributions de chaque catégorie sélectionnées par le Jury.

Le vote du public est ouvert à toute personne inscrite sur <http://www.dofus-le-film.com>. Pour participer au vote, toute personne doit se connecter ou s'enregistrer sur <http://www.dofus-le-film.com>. La participation au vote entraîne l'acceptation des conditions générales d'utilisation du site Internet accessibles à <http://www.dofus-le-film.com/fr/cgu>.

Le vote du public se déroulera durant la Période de vote sur le site Internet suivant : <http://www.dofus-le-film.com/fr/amenetacouleur>.

Pour la *phase de participation*, UNE SEULE PARTICIPATION PAR PERSONNE, TOUTES CATEGORIES CONFONDUES, EST POSSIBLE ET AUTORISEE, c'est-à-dire qu'un Participant ne peut pas envoyer plusieurs Contributions, ni envoyer la même Contribution plusieurs fois, et ne peut choisir qu'une seule catégorie. Une seule adresse email par Participant sera acceptée. En cas d'envois multiples, l'Organisateur, à sa discrétion, ne pourra en retenir qu'un seul ou pourra tout simplement écarter l'ensemble des envois de ce Participant.

Pour la *phase de vote*, toute personne participant au vote du public est autorisée à voter plusieurs fois pendant la Période de vote DANS LA LIMITE D'UN VOTE PAR JOUR ET PAR PERSONNE.

Toute Contribution d'une qualité d'image insuffisante sera disqualifiée. De même que toute Contribution jugée hors sujet, hors de propos, incompréhensible, vulgaire ou à caractère pornographique, raciste ou homophobe ou de manière générale contraire aux lois et aux bonnes mœurs sera immédiatement disqualifiée.

De manière générale, la Contribution envoyée à l'Organisateur ne devra pas contenir de marques de fabrique, logos, photographies, illustrations, extraits littéraires, musique, reproduction de tout ou partie d'une œuvre déjà existante ni aucun autre type de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, hors du cadre fixé par le présent règlement.

Ainsi, chaque Participant s'interdit formellement d'envoyer dans le cadre du Concours un élément empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer dans les éléments envoyés dans le cadre d'une participation. Si ces éléments représentent d'autres personnes, les Participants doivent obtenir l'autorisation de ces personnes.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Toute participation incomplète, reçue hors délai, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Participants, pouvant limiter cette vérification aux gagnants du Concours. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve le droit de réattribuer le lot qui lui aurait été indûment attribué.

LES CONTRIBUTIONS ENVOYÉES PAR LES PARTICIPANTS POURRONT ÊTRE MISES EN LIGNE DANS UNE GALERIE DÉDIÉE AU CONCOURS ET/OU REPRODUITES INTÉGRALEMENT OU PAR EXTRAITS SUR L'UN OU PLUSIEURS DES SITES INTERNET DU GROUPE ANKAMA, SUR LES PAGES OFFICIELLES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES DE DIFFUSION EN LIGNE, ET/OU SUR L'UNE DES CHAINES YOUTUBE DU GROUPE ANKAMA DES LEUR TRANSMISSION À L'ORGANISATEUR CE QUE CHACUN DES PARTICIPANTS ACCEPTE EXPRESSEMENT. À CETTE FIN, LES DROITS SUR LES CONTRIBUTIONS SERONT CÉDÉS À L'ORGANISATEUR CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 11 CI-DESSOUS ET DE L'ANNEXE.

LES CONTRIBUTIONS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE RENVOYÉES AUX PARTICIPANTS.

6. DOTATIONS

6.1 Description des lots

Les lots* à gagner dans le cadre du Concours sont les suivants : une mallette POSCA customisée par des artistes du studio d'Ankama d'une valeur unitaire de référence de 100 euros ; un Artbook Making-of du Film à paraître** d'une valeur unitaire de référence de 25 euros ; deux places de cinéma*** pour voir le Film d'une valeur unitaire de référence de 10 euros ; une affiche officielle du Film d'une valeur unitaire de référence de 10 euros ; un carnet de note « DOFUS Livre I : Julith » d'une valeur unitaire de référence de 7,90 euros et l'exposition de la Contribution lors des prochains évènements du groupe Ankama 2016 (ensemble « le Lot »).

Valeur totale du Lot : 162,90 euros.

Nombre de gagnants : 2 (deux) gagnants par catégorie, soit 6 (six) gagnants) au total.

****Les lots à gagner sont attachés à la personne même des gagnants et ne pourront par conséquent pas être vendus, échangés, prêtés, cédés ou transférés ni bénéficier à un quelconque tiers, ascendant, descendant, ayant-droit ou autre personne, et ce pour quelques raisons que ce soit, sauf mentions contraires de l'Organisateur.***

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, annuler ou supprimer tout Lot (en tout ou partie) s'il soupçonne la réalisation ou une tentative de réalisation d'une action telle que visée ci-dessus, et ce pendant toute la durée de vie du Lot.

Le Lot ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit et aucune allocation n'est accordée

***** Les gagnants, et de manière générale les Participants, sont informés que l'Artbook Making-of du Film est un ouvrage non encore publié à la date d'organisation du Concours. Par conséquent, l'Artbook Making-of du Film ne pourra être envoyé aux gagnants qu'après publication, le cas échéant.***

Étant un titre à paraître, il subsiste un risque pour que l'Artbook Making-of du Film ne soit pas publié. Dans un tel cas, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra aucunement être engagée, et ce peu important la raison de la non publication de l'ouvrage. L'Organisateur s'engage néanmoins à le remplacer par un lot d'une valeur commerciale au moins équivalente.

****** Places valables en France métropolitaine uniquement dans les cinémas projetant le Film.***

6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants

Dans les jours suivant la fin de la phase de participation, un jury composé de Messieurs Jon Lankry (Artiste POSCA), Samuel Rabreau (Directeur Artistique POSCA), Anthony Roux (CEO ANKAMA, co-réalisateur et co-scénariste du Film), Xavier Houssin (Directeur artistique du Film), Jean-Jacques Denis (co-réalisateur et co-scénariste du Film) et Cédric Plaisant (Directeur de communication visuelle ANKAMA) (« le Jury ») sélectionnera dans chacune des trois catégories les 20 (vingt) meilleures

Contributions ainsi que la Contribution « coup de cœur », en se basant sur des critères tels que l'originalité, la qualité technique, le respect du thème et des consignes.

Parmi les 60 (soixante) Contributions sélectionnées par le Jury, les 3 (trois) Contributions (une Contribution par catégorie) ayant récolté le plus de « like » de la part du public pendant la période de vote seront considérées comme gagnantes.

Au total 2 (deux) gagnants sont désignés dans chacune des trois catégories.

Chacun des 3 gagnants « coup de cœur » du Jury et des 3 gagnants sélectionnés par le public recevra un Lot.

La liste des 6 gagnants et de leur Contribution sera communiquée via une news publiée sur le blog, sur <http://www.dofus-le-film.com/> et sur les réseaux sociaux du Film à compter du 06 février 2016.

Les lots seront envoyés aux gagnants par La Poste à l'adresse postale qu'ils auront indiquée dans le formulaire d'autorisation joint lors de la participation ou il sera demandé aux gagnants de venir retirer les lots dans les locaux de l'Organisateur. Les places de cinéma pourront être envoyées au gagnant par email sous la forme de fichiers PDF à l'adresse email renseignée dans ledit formulaire d'autorisation, ou par courrier en version papier à l'adresse postale communiquée à l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de contacter les gagnants par courrier électronique pour obtenir confirmation des informations les concernant.

Il ne sera adressé aucun courrier électronique aux Participants qui n'auront pas gagné ou aux gagnants ayant laissé des coordonnées incomplètes ou inexploitables.

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des Participants s'agissant des informations demandées lors de la participation, ni du défaut de réponse du gagnant à l'email de demande d'informations envoyé par l'Organisateur, le cas échéant, ni des dysfonctionnements informatiques, ni des retards ou pertes du fait de La Poste ou de tout autre transporteur choisi pour l'envoi des lots le cas échéant.

7. RECLAMATIONS

Les Lots (en tout ou partie) ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contrepartie en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure. Les Lots (en tout ou partie) ne peuvent être transmis à des tiers.

Les Lots (en tout ou partie) ne sont soumis à aucune garantie et les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne les Lots notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'un Lot (en tout ou partie).

L'Organisateur ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des Lots (en tout ou partie).

Les Lots (en tout ou partie) retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de l'Organisateur. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

REMARQUE GENERALE : en cas d'indisponibilité d'un Lot (en tout ou partie), la responsabilité de l'Organisateur ne pourra aucunement être engagée, et ce peu importe la raison de la non disponibilité de ce Lot (en tout ou partie). L'Organisateur s'engage néanmoins à remplacer tout ou partie du Lot qu'il aura été dans l'impossibilité de fournir par un lot d'une valeur commerciale au moins équivalente, sauf si cette impossibilité est due à un cas de force majeure ou au fait du Participant.

8. COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur : <http://www.dofus-le-film.com/fr/amenetacouleur>.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur et publié en ligne sur le site Internet dédié au Film (<http://www.dofus-le-film.com>). Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au

Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA ANIMATIONS
Service Jeu / Concours – Règlement
« Amène ta couleur ! »
75 Boulevard d'Armentières BP 60403
59057 Roubaix Cedex 1

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville), au plus tard 15 (quinze) jours suivant la date de fin du Concours (cachet de La Poste faisant foi). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse postale). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONCOURS

Pour les Participants utilisant une connexion Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion, la connexion Internet pour la participation à ce Concours sera remboursée sur simple demande écrite sur la base d'un montant équivalant à cinq minutes de connexion. Le timbre sera remboursé dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

L'auteur de la demande devra indiquer son nom, prénom et adresse, copie de la facture de son fournisseur d'accès ainsi que le nom du Concours et devra joindre un relevé d'identité bancaire pour permettre à l'Organisateur de procéder au remboursement desdits frais. Le timbre utilisé pour envoyer la demande de remboursement sera également remboursé sous forme de timbre-poste, sur la base du tarif lent en vigueur. Etant précisé que la demande de remboursement devra être effectuée au plus tard dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception par le participant de la facture de son fournisseur d'accès, la date indiquée sur ladite facture faisant foi. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera plus prise en compte.

En l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les Participants sont informés que tout accès au Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de l'Organisateur et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de participation par courrier, les frais d'affranchissement liés à l'envoi de la Contribution et du formulaire de participation seront remboursés selon les mêmes modalités et sous les mêmes conditions que celles visées ci-dessus.

Une seule demande de remboursement de la participation par foyer (même nom, même adresse postale) sera prise en compte.

10. DISPOSITIONS CNIL

Les informations personnelles qui peuvent, le cas échéant, vous être demandées par l'Organisateur, à savoir adresse email, nom, prénom ou adresse postale, sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à la communication, le cas échéant, avec les Participants, à l'attribution des lots et à la vérification du respect des règles de participation mais également pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces informations sont destinées à l'Organisateur et au groupe Ankama.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 8, en ajoutant la mention « Informations Personnelles » au niveau de l'adresse figurant sur l'enveloppe.

11. CESSION DROITS D'AUTEUR / DROITS VOISINS / DROIT A L'IMAGE & GARANTIES DU PARTICIPANT

Les Participants (et leur Représentant Légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) accordent à l'Organisateur le droit de reproduire, représenter et diffuser publiquement, et à titre non commercial les Contributions

réalisées dans le cadre du Concours, pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour le monde entier.

Les Participants devront par ailleurs demander l'approbation expresse de l'Organisateur avant toute utilisation, commerciale ou non, des Contributions réalisées dans le cadre du Concours et ce même postérieurement à la fin de celui-ci.

Les Participants s'engagent également à ne pas diffuser, sous quelque forme que ce soit (notamment par l'intermédiaire d'Internet, réseaux sociaux, sites de partages en ligne, etc.) les Contributions réalisées dans le cadre du Concours avant la fin de celui-ci.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Concours tout Participant qui aurait contrevenu aux dispositions du présent règlement.

Du seul fait de leur participation au Concours, les Participants (et leur Représentant Légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) autorisent l'Organisateur à diffuser leurs noms et/ou leurs images dans le cadre du Concours, notamment à des fins d'annonce des gagnants.

La diffusion du nom et/ou de l'image des Participants ainsi que les Contributions réalisées dans le cadre du Concours n'ouvre droit, dans les conditions susvisées à aucun droit ou contrepartie financière à leur profit, autre que les lots pouvant être gagnés.

En participant à ce Concours, chaque Participant (et son Représentant Légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit et fait valoir par la présente que (a) il est propriétaire de l'intégralité des droits sur la Contribution envoyée à l'Organisateur ; que (b) cette Contribution constitue une œuvre originale réalisée par sa personne et qu'elle n'a pas fait l'objet de copies d'autres œuvres, que ce soit en partie ou en totalité, et qu'elle ne viole, ne détourne ou n'enfreint aucun droit d'auteur, marque de fabrique, droit à l'image ou autre droit de propriété appartenant à une personne ou entité tierce (sauf dans la mesure où elle comporte des contenus, marques de fabrique ou logos dont l'Organisateur ou une entité du groupe Ankama est propriétaire) ou qu'il a obtenu, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires et notamment celles pour filmer des lieux privés, publics et/ou monuments ou des personnes autres que le Participant lui-même ou qu'il respecte strictement les conditions légales de la parodie le cas échéant; et que (c) cette Contribution ne porte pas atteinte aux lois et aux bonnes mœurs et n'est pas diffamatoire.

Tous les Participants (et leur Représentant Légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) garantissent l'Organisateur et les entités du groupe Ankama la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux Contributions.

Le Participant (et son Représentant Légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit l'Organisateur de tout recours d'un plaignant présent contre sa volonté dans une Contribution. Le Participant (et son Représentant Légal s'il est mineur ou sous tutelle) est seul et entièrement responsable de tout envoi de Contribution. Le Participant s'engage à ce que sa Contribution soit dénuée de:

- représentation à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ou pédopornographique;
- représentation portant atteinte à la dignité humaine ;
- contenu à des fins de réclame, de propagande, de prosélytisme.

Le Participant (et son Représentant Légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit à l'Organisateur que sa Contribution est libre de tout droit, le cas échéant.

Le Participant ne doit utiliser qu'une Contribution qu'il a réalisée personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Chaque Participant (et son Représentant Légal s'il est mineur ou sous tutelle) garantit à l'Organisateur que sa Contribution n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Le Participant s'engage également et le cas échéant à ajouter dans sa Contribution tous les crédits requis et appropriés.

Les Participants (et leur Représentant Légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) garantissent l'Organisateur contre tout recours intenté par un organisme de perception des droits en cas de diffusion de la Contribution à l'occasion et pour les besoins du Concours.

12. LITIGES ET RESPONSABILITES

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue si une Contribution ne lui parvenait pas avant la date et l'heure butoir de participation.

L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation ou action intentée par toute personne sur un quelconque fondement que ce soit au titre du contenu ou des droits quelconques relatifs aux Contributions envoyées par les Participants dans le cadre du Concours.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique ou de tout fait dû aux services postaux.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques ou limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient dès lors à chaque Participant de prendre les mesures nécessaires à la protection de ses données.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou la participation au Concours ou son bon déroulement.

L'Organisateur ne garantit pas que ses sites fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques.

En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du Concours, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité. Il se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Concours ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve également la possibilité de prolonger la Période de vote et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne ;
- Toute personne ayant participé plus d'une fois au Concours ;
- Toute personne ayant violé ou tenté de violer les droits d'auteur ou droit à l'image d'un quelconque tiers dans le cadre de sa participation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

13. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENTS

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 8 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Concours.

Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent règlement relèvera des tribunaux compétents de Lille métropole et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

14. DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE ET MARQUES

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique et les marques, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

2. Autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et/ou ses ayants droit ou cessionnaires à reproduire, diffuser, publier ou représenter, en tout ou partie, l'affiche envoyée à l'Organisateur pour participer au Concours (ci-après la « Contribution »), à titre non commercial et dans le cadre du Concours, par tous moyens, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée, dans les diverses activités d'information du public, notamment en vue de sa présentation au public dans le cadre d'évènement tels que conventions, salons, et festivals organisés par l'Organisateur et/ou par une entité du groupe Ankama ou auxquels l'Organisateur et/ou une entité du groupe Ankama participe(nt) ainsi que sur tous sites internet, réseaux sociaux et chaîne Youtube du groupe Ankama, et d'une manière générale en vue de son intégration/exposition lors des prochains évènements du groupe Ankama 2016.

3. M'engage à ne pas diffuser, sous quelque forme et quelque support que ce soit la Contribution avant la fin du Concours. Je m'engage également à demander l'approbation expresse et écrite de l'Organisateur avant toute utilisation, commerciale ou non, de la Contribution et ce même postérieurement à la fin de celui-ci.

4. Atteste être le seul titulaire de l'intégralité des droits de la Contribution et avoir la seule qualité pour en autoriser l'exploitation, certifie ne pas avoir inséré dans la Contribution d'éléments susceptibles de constituer une violation des droits des tiers et garantis l'Organisateur contre et le tiens quitte et indemne de tous recours ou actions que pourraient former à un titre quelconque des personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie de la Contribution ou au titre de l'utilisation de celle-ci.

5. Autorise l'Organisateur à collecter et traiter mes informations personnelles communiquées lors de ma participation au Concours et ci-dessus (les « Informations Personnelles ») et suis informé(e) que le traitement de ces Informations Personnelles (i) est nécessaire à l'administration du Concours et de ses suites, (ii) sera conservé par et (iii) est destiné au groupe Ankama. Les Informations Personnelles ne seront pas utilisées à des fins promotionnelles, publicitaires ou commerciales, sauf accord exprès ci-dessous. Je suis également informé(e) que, conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation de mes Informations Personnelles et que je peux l'exercer par voie postale, ANKAMA - Infos Personnelles, 75 bd d'Armentières, BP 60403, 59057 Roubaix cedex 1, FRANCE en indiquant mes nom, prénom, adresse mail et adresse de mon domicile et en justifiant de mon identité (photocopie carte nationale d'identité ou passeport).

6. Accepte que les Contributions qui n'auront pas été sélectionnées dans le cadre du Concours puissent être détruites après la fin de celui-ci.

Je souhaite recevoir toute l'information sur les UNIVERS DU GROUPE ANKAMA grâce à la newsletter Ankama.

Fait à _____, le _____

Signature du Participant précédée de la mention manuscrite " Lu et approuvé " :

Signature du Représentant Légal du Participant si celui-ci est mineur ou sous tutelle, précédée de la mention manuscrite " Lu et approuvé " :